

re : 280 écoles er contre ce « fléau »

rieur (ROI) une procédure de signalement des cas de harcèlement. Une communication spécifique à destination des parents sera obligatoire en début d'année. « Les écoles restent libres de choisir la formalité qui leur convient, mais une procédure recommandée sera bientôt disponible via circulaire », indique Simona Lastrego. « Les écoles peuvent témoigner de leur incapacité en ce moment de gérer, mais elles doivent alors dire vers qui elles se dirigent. Il existe un numéro d'assistance "Ecoute Ecole" accessible à toute la communauté scolaire, y compris les parents et les élèves. Cela doit se réfléchir en amont et pas quand la situation de harcèlement se présente. »

Des missions supplémentaires incombent aux établissements qui rentrent dans le programme-cadre : des actions communes comme l'organisation d'une séance d'informations sur le cyberharcèlement pour les parents, ainsi que des actions spécifiques

à l'école. « La première année est destinée à établir un diagnostic de l'école et un plan d'actions. Les deux suivantes à la mise en place concrète de ces actions de prévention, de détection, mais aussi de traitement. Le pire serait de dire aux élèves "venez nous parler" et de ne rien faire ensuite », souligne la directrice de l'Observatoire.

Dans les écoles adhérant au programme, la direction doit désigner un délégué en charge du climat scolaire au sein de l'équipe éducative. Il pourra bénéficier d'une période de 50 minutes par semaine pour mener ses missions. Insuffisants selon les syndicats. « Ce n'est jamais assez », admet Caroline Désir. « Il ne faut pas oublier l'accompagnement externe par l'opérateur agréé. Il existe des formations à destination des membres du personnel. »

Les écoles qui voudraient intégrer le programme-cadre pour 2024-2025 ont jusqu'au 15 mars prochain pour déposer leur candidature.

La problématique du harcèlement scolaire aurait pris de l'ampleur avec l'émergence des réseaux sociaux.

© SHUTTERSTOCK.



« Une école n'échappe au harcèlement »

Enormément de parents nous contactent pour nous dire que l'école n'a rien fait pour leur enfant qui était harcelé

»

qui s'adresser. Ils n'étaient pas de ceux qui n'avaient rien vu. Enormément de parents nous contactent pour nous dire que l'école n'a rien fait pour leur enfant qui était harcelé. Lorsque les parents se plaignent auprès de la direction et que rien ne bouge, c'est à nous qu'ils écrivent. Nous envoyons systématiquement une note à l'administration pour qu'il y ait un contact avec l'école. Dans certains cas, l'école doit passer le relais à la police, à des psychologues ou à des médecins.

Lors du premier appel, seules 118 écoles se sont présentées pour entrer dans le « programme-cadre ». Comment convaincre les autres ?

Le harcèlement et le climat scolaire sont des problématiques qui préoccupent la majorité des écoles. Dans leur plan de pilotage et contrat d'objectifs, plus de 80 % des établissements en font une priorité. Avec un contexte de quasi marché scolaire, les écoles peuvent craindre d'être épinglées pour une problématique de harcèlement. Or, aucune école n'y échappe. Nous avons choisi de laisser les écoles agir sur base volontaire, notamment parce qu'il y a beaucoup de réformes en cours. Un jour, il faudra que tout le monde y passe. Jus-

qu'à quand va-t-on leur laisser le choix ? C'est une vraie question et en même temps, on voit que l'implication des équipes est une déterminante pour la réussite du projet.

Le budget prévoit d'accompagner en moyenne 200 écoles par an. Le prochain gouvernement va-t-il suivre ?

Il y a eu un consensus politique assez rapide sur la question lorsque j'ai apporté cette proposition en conclave budgétaire. On a commencé par un objectif raisonnable sur le nombre d'écoles qu'on pourrait suivre et le nombre d'opérateurs. Si la prochaine législature souhaite aller plus vite, il faudra mettre un peu plus de moyens et former un peu plus de personnes.

Le Premier ministre français, Gabriel Attal, parle d'exclure les élèves auteurs de harcèlement. Et chez nous ?

Il faut aussi s'intéresser aux auteurs de harcèlement. Si on ne s'occupe pas de ces enfants, ils vont continuer à harceler d'autres élèves ailleurs. Ces enfants peuvent aussi être victimes ou avoir d'autres problèmes. Une politique qui serait de dire « ce sont les auteurs qui vont quitter les écoles et plus les victimes », ce n'est pas la mienne.

QATARGATE

Marie Arena entendue près de huit heures par la police

Rattrapée par la proximité qu'elle entretenait avec Antonio Panzeri, le cerveau présumé du Qatargate, et citée à de très nombreuses reprises dans le dossier, l'eurodéputée n'avait, en quatorze mois d'instruction, pas encore été entendue par les enquêteurs.

LOUIS COLART
JOËL MATRICHE

Citée à de nombreuses reprises dans le dossier Qatargate. Suspectée depuis plus d'un an d'avoir, fût-ce indirectement, participé à l'entreprise d'ingérence qui visait le Parlement européen. Perquisitionnée le 19 juillet 2023. L'eurodéputée PS Marie Arena a été entendue ce vendredi par les enquêteurs de l'Office central pour la répression de la corruption (OCRC), ont appris *Le Soir* et la RTBF. Une audition en tant que suspecte, mais sans privation de liberté. La délivrance d'un mandat d'arrêt est en effet exclue puisque l'immunité parlementaire de Marie

Arena n'a pas été levée. L'interrogatoire a duré environ 8 heures (de 9 à 17 heures). A l'issue de celui-ci, son avocate a indiqué qu'elle serait auditionnée une seconde fois un autre jour.

Cet interrogatoire n'est pas une réelle surprise, même s'il intervient tardivement : « J'avais signalé à la juge d'instruction que je me tenais à sa disposition », avait, le jour de la perquisition à son domicile, commenté la socialiste via son avocate. « Je suis convaincue que l'enquête confirmera que je ne suis impliquée en aucune manière dans ce dossier. Je serai probablement entendue dans les semaines à venir, après les vacances. »

Aucune demande de levée d'immunité n'a été sollicitée par le parquet fédéral auprès du Parlement européen. Malgré, selon les informations du *Soir*, l'intérêt des deux juges d'instruction qui se sont succédé à la tête de cette enquête. Le parquet avait indiqué à l'automne disposer de suffisamment de leviers juridiques pour progresser dans cette investigation. La non-levée de cette immunité n'empêche toutefois pas une possible inculpation. Inculpation ou non ? Cette décision reviendra à la juge Aurélie Dejaiffe.

Pas d'accusation mais des faits troublants

Bien qu'aucun des protagonistes du dossier – à commencer par Antonio Panzeri, le « repent », et Francesco Giorgi – n'ait accusé Marie Arena d'avoir perçu de l'argent d'un Etat étranger et bien que rien de suspect n'ait été décelé lors de la fouille de son appartement au mois de juillet, le nom de l'ex-présidente de la sous-commission des droits de l'homme du Parlement européen ponctue le dossier depuis le début de l'instruction. Et même avant la saisine du juge puisqu'au mois de juillet 2022, lorsque la Sûreté de l'Etat a, pour la première fois, partagé par écrit avec le parquet fédéral ses soupçons sur de possibles actes d'ingérence et de corruption, le nom de M^{me} Arena apparaissait aux côtés de ceux d'autres mandataires, assistants et conseillers, dans cette note confidentielle : « Arena Maria occupe une place particulièrement importante pour l'accomplissement des objectifs des Qataris », écrivaient ainsi les services de renseignement. « Elle bénéficie des conseils et de l'influence de Panzeri tandis que ce dernier utilise la position d'Arena comme présidente de la sous-commission des droits de l'homme (Droi) au sein du Parlement européen pour exercer une influence. » Des renseignements ne constituent toutefois pas des preuves en justice.

Tout aussi interpellants sont les



Marie Arena a été entendue pour la première fois dans les locaux de la police judiciaire fédérale vendredi. © BELGAIMAGE.

389 appels téléphoniques échangés de mi-décembre 2021 à mi-septembre 2022 entre Antonio Panzeri et Marie Arena : autant de manifestations d'une « amitié professionnelle », comme l'eurodéputée elle-même qualifie cette relation ? D'une « relation amoureuse », pour reprendre la description de cette entente qu'a faite Francesco Giorgi lors d'un de ses entretiens avec les enquêteurs ? Ou, comme le soupçonnent les autorités, d'une complicité rémunérée au profit du Qatar et au détriment des institutions européennes ? Sur sa promiscuité avec le cerveau présumé du Qatargate, Marie Arena devrait être longuement interrogée. Interrogée par *Le Soir* en septembre dernier, la mandataire avait nié avoir eu une relation amoureuse avec Antonio Panzeri. Bien que certains inculpés ou témoins affirment le contraire dans leurs auditions respectives.

Une montre de marque Rolex

Enfin, dans une conversation entre Antonio Panzeri et son ex-assistant Francesco Giorgi qu'a interceptée la Sûreté en mai 2022, le premier, qui revient de Doha, explique à son ami avoir reçu là-bas une montre de marque Rolex qu'il aurait laissée « à une participante de ce voyage ». « Dans la discussion où il est question de ce voyage, cette participante/femme n'est pas nommément désignée par le sieur Panzeri », est-il noté dans un procès-verbal qui est versé au dossier. « Toutefois, au vu du contexte de cette discussion et de son déroulé, il pourrait s'agir de Maria Arena. »

Antonio Panzeri a toujours démenti que Marie Arena ait jamais fait partie de son équipe de « soldats », rémunérés pour ses offices et ceux de Francesco Giorgi. Et la parlementaire a toujours formellement nié avoir commis quoi que ce soit d'illégal. Elle a, jusqu'à ce jour et contrairement à son collègue Marc Tarabella, conservé la confiance du parti socialiste.

« Marie Arena a enfin été auditionnée pour la première fois par les enquêteurs », a souligné son avocate Michèle Hirsch. « Elle le demandait avec insistance depuis des mois. Elle a longuement répondu à toutes les questions qui lui étaient posées. Elle a expliqué son travail au sein du Parlement européen, ses engagements et réalisations pour les droits de l'homme, y compris ceux qui, manifestement, dérangeaient. »

« L'audition va se poursuivre prochainement », a-t-elle précisé. « Au terme de cette journée d'audition, en tant qu'avocate de Marie Arena, je ne perçois toujours pas en quoi elle serait concernée par les faits à la base de cette enquête. »

ABONNÉS



Rendez-vous sur notre site web afin de découvrir notre article consacré à ces écoles qui ont pris en main la question du harcèlement scolaire.